



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 4973

Texte de la question

M. Francois Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation alarmante de l'industrie francaise de la chaussure. Ce secteur qui realise un chiffre d'affaires de 16,4 milliards de francs accuse un deficit commercial de 7 milliards de francs pour 1992. Durement frappee par les delocalisations et la concurrence des pays a bas cout de main-d'oeuvre, cette industrie a vu fondre ses effectifs puisqu'ils sont passes de 68 000 personnes employees en 1975 a 45 000 en 1987 pour atteindre 34 500 en 1992. Or, la France a importe 227 millions de paires de chaussures l'annee derniere, dont 63 millions en provenance de Chine. A ce jour, sont importees 95 p. 100 des chaussures de sport vendues en France, 73 p. 100 des chaussures d'homme et 50 p. 100 des chaussures de femme et d'enfant. Les chiffres sont imparables et 10 millions de paires supplementaires importees representent 2 500 emplois en France. De plus, il convient de rappeler qu'en douze ans (1980-1992), la megisserie francaise a perdu 50 p. 100 de ses emplois. Par consequent, il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures qu'il entend prendre afin de stopper l'hemorragie - s'il en est encore temps - et de permettre au secteur de la chaussure de se structurer pour faire face a la concurrence etrangere.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont tres attentifs a la degradation de la balance commerciale de l'industrie de la chaussure consecutive a la pression croissante des importations d'un certain nombre de pays a faibles couts de main-d'oeuvre. Deja dans le passe, un certain nombre de mesures de contingentements des importations ont ete mises en place sur des pays tels que la Coree du Sud, Taiwan, la Chine populaire. Les instances professionnelles de l'industrie de la chaussure s'orientent aujourd'hui vers le depot d'un dossier europeen anti-dumping sur des produits et des pays tres cibles. Face a cette concurrence severe, l'alternative entre le maintien de la production sur le territoire national et la delocalisation se pose de maniere cruciale pour chaque dirigeant d'entreprise. Le rapport Arthuis a deja engage une reflexion generale sur cette problematique. La delocalisation est un des elements de strategie de l'entreprise individuelle ; ses effets seront d'autant plus positifs qu'elle s'integre dans une politique offensive de developpement et de conquete de marche. Ils seront en revanche d'autant plus negatifs s'ils ne servent que les interets d'une politique defensive. Il convient de rappeler que les delocalisations affectent l'industrie francaise a des degres tres divers car elles repondent selon les secteurs a des logiques tres differentes. En ce qui concerne les biens de grande consommation, les consequences sur l'emploi sont non negligeables. L'approvisionnement en produits banalises de la grande distribution et du commerce specialise resulte du comportement actuel des consommateurs pour qui le prix des marchandises revet un caractere determinant par rapport a la marque, la qualite des produits. Compte tenu de leur incidence sur l'emploi, ces phenomenes de delocalisation doivent etre pris en compte dans la politique du Gouvernement, au plan national mais egalement au plan communautaire. Il convient au plan national de continuer de promouvoir les avantages competitifs de la France en terme de performance globale et de permettre a l'industrie nationale de s'appuyer sur le marche interieur (systemes d'assurance-qualite dans les entreprises, marches publics, equilibre des rapports entre industrie et distribution). La politique commerciale europeenne se doit de

prendre en compte les delocalisations par le renforcement des instruments de defense commerciale et la reforme de processus de decision. D'une maniere generale, les politiques communautaires internes doivent viser a assurer une base industrielle equilibree en Europe.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4973

Rubrique : Chaussures

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2518

Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4061